

Impayés de loyers et de charges

mardi 6 mai 2025



COMMUNIQUE DE PRESSE

06/05/2025

Augmentation des impayés de loyers et de charges : la CNL alerte et propose des solutions !

La Confédération Nationale du Logement a participé, hier, à la réunion organisée par la ministre du Logement Valérie Létard, consacrée à l'Observatoire national des impayés de loyers et de charges. Les chiffres présentés confirment ce que les fédérations départementales constatent chaque jour sur le terrain : les impayés explosent et plongent des milliers de ménages dans l'angoisse du surendettement et du risque d'expulsion. En effet, le Ministère chargé du Logement annonçait hier qu'en 2024 24 556 expulsions locatives forcées ont eu lieu, soit 29% de plus qu'en 2023.

Quand il n'y a pas de procédure d'expulsion en cours, les dettes locatives s'accumulent et pour certaines ne pourront jamais être remboursées, du fait du degré de précarité des personnes qui les contractent.

Cette aggravation des impayés n'est pas une surprise. Elle est le fruit de loyers trop élevés, de charges non maîtrisées, d'absence d'anticipation de certains bailleurs et de revenus insuffisants dans un contexte d'inflation persistante. Les mesures d'urgence restent insuffisantes et trop ponctuelles. Face à cette crise sociale du logement, la CNL réaffirme sa proposition phare : la création d'une véritable Sécurité sociale du logement. À l'image de la Sécurité sociale pour la santé, il est temps de garantir à toutes et tous un droit effectif au logement, avec une prise en charge collective des risques d'impayés et un fonds national de solidarité alimenté par la solidarité fiscale, entre autres.

La CNL appelle le gouvernement à ne pas se contenter d'observer l'explosion des impayés, mais à agir avec courage politique. Il est temps de sortir des logiques d'urgence et de passer à une réforme structurelle, juste et ambitieuse. **Pour garantir à chacun un logement digne, sécurisé et accessible, une seule voie s'impose : la Sécurité sociale du logement.**

De plus, les revendications de la CNL sont plus que jamais d'actualité :

- La relance d'un plan massif de construction de logements sociaux et d'importants investissements pour la rénovation énergétique du parc existant.
- L'arrêt pur et simple des expulsions.
- Le gel général des loyers et la mise en place d'un moratoire sur les charges locatives.
- La concertation réelle des habitant.es lors des démolitions HLM.
- La réquisition des logements vacants, pour couvrir les besoins d'une politique

urgente d'éradication du sans-abrisme.

- L'arrêt des coupes budgétaires sur les APL.
- Une vraie politique de mixité sociale dans les quartiers.

Le logement est un droit, pas un privilège !

Montreuil, le 6 mai 2025